

à

Monsieur Michel THIRIET
Directeur du C.H. G. Marchant

Copie à

Monsieur CHASTEL
Directeur de l'ARS

Monsieur,

Dans le cadre d'une action de grève, nous vous avons informé de notre intention d'installer un piquet de grève à l'entrée de l'hôpital Marchant et vous ne vous y êtes pas opposé.

Les modalités de l'installation du campement sont assumées et soutenues par l'ensemble des organisations syndicales et par une grande majorité du personnel qui apportent quotidiennement leur soutien à la tente.

Ce campement est un lieu de rencontres, d'échanges pluridisciplinaires, interprofessionnels, avec la population et les usagers et leurs familles.

Même si vous n'aimez pas ce mode de revendication, nous sommes libres de choisir et d'en décider les modalités. La plupart d'entre nous sommes salariés depuis de nombreuses années à l'hôpital Marchant et à ce titre, sommes très attachés à ne pas écorner l'image de notre lieu de travail. Nous sommes aussi attachés à un accueil des patients digne de ce nom, ce qui est loin d'être le cas aujourd'hui.

Contrairement à ce que vous prétendez, ce campement est bien tenu qu'il s'agisse de la sécurité, de l'accès à l'hôpital ou de la salubrité. Nous précisons également que le mode d'action choisi permet de ne jamais pénaliser les patients en interrompant la continuité des soins. Enfin, nous n'avons jamais non plus perturbé l'ordre public.

Pour toutes ces raisons, notre action est reconnue emblématique et légitime pour la plupart des personnels de l'hôpital mais aussi pour la population.

Si vous aviez accepté de négocier de manière satisfaisante, nous ne serions plus là. Il ne tient donc qu'à vous, en concertation avec le Directeur de l'ARS, de nous donner des réponses satisfaisantes.

Vous nous mettez en demeure de quitter les lieux pour le 5 novembre 14h, mais en l'état actuel des négociations nous ne pouvons l'accepter. Le droit de grève et de manifester étant un droit, vous ne pouvez pas nous obliger à partir si ce n'est en répondant à nos revendications. Nous vous rappelons que nous menons une action non violente qui répond pourtant à une grande violence institutionnelle. Libre à vous d'obtenir un jugement d'expulsion mais il est évident que dans l'intérêt de tous il serait préférable de maintenir le dialogue.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur le Directeur, nos respectueuses salutations.

Pour la CFDT

Pour la CGT

Pour FO

Pour SUD